

UNIVERSITE D'ETE 2004

Filière 17-171

Séance n° 1 : Partie n ° 1

Histoire et évolution des mouvements d'éducation populaire

Bernard KERVELLA

<< l'éducation rend les citoyens indociles et difficiles à gouverner >>

CONDORCET

Sommaire

Préambule

Introduction

I – Histoire des mouvements d'éducation populaire

I-1 Le cadre institutionnel

I-2 Les courants de pensée

I-2-1 Le courant laïque

I-2-2 Le courant religieux

I-2-3 Le courant ouvrier

I-2-2 Une interpénétration progressive

II- L'éducation populaire aujourd'hui

II-1 Des objectifs communs malgré des projets différents

II-2 Les difficultés de l'éducation populaire

II-3 Clarifier les buts de l'éducation populaire

III- Un nouveau venu

Bibliographie

Préambule :

Toute lecture de l'histoire est idéologique. Il suffit de regarder les histoires de la Révolution française depuis deux siècles, pour s'en convaincre. Une histoire de l'éducation populaire n'échappe pas à cette règle.

Au regard de l'Histoire il n'y a pas de définition unique mais une pluralité de définitions de l'éducation populaire. Les acteurs s'accordent à penser que l'éducation populaire consiste à permettre à tous d'acquérir des connaissances pour comprendre le monde, s'y situer, participer à la vie du pays, être un citoyen actif, transformer ce monde. On retrouve dans cette définition la notion d'instruction pour tous, de liens avec la République et la citoyenneté ainsi que la question de la transformation sociale et politique (1) (2)

Introduction :

ATTAC se définit comme un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action. Ses objectifs sont donc en premier lieu de former et d'informer les citoyens des évolutions sociales et politiques. A partir de cette définition il convient de montrer, comment ATTAC France s'inscrit dans l'histoire des mouvements d'éducation populaire.

I-Histoire des mouvements d'éducation populaire :

L'histoire institutionnelle de l'éducation populaire s'inscrit comme un processus de développement non linéaire. Il succède en règle générale à de grands changements politiques. Cette situation n'est pas étonnante l'éducation populaire n'est pas uniforme politiquement. C'est l'aspiration démocratique qui fédère le mieux les partisans de l'éducation populaire. Au-delà de cette notion particulièrement forte, l'éducation populaire se définit traditionnellement par son idéologie, ses acteurs, ses pratiques, ses publics. Ceci peut alors donner lieu à de multiples définitions.

L'éducation populaire peut être un élément moteur de projets contestant la société d'aujourd'hui pour bâtir le monde de demain en permettant aux citoyens de s'approprier leur avenir et en inventant les nouveaux rapports sociaux et les nouvelles activités d'une société plus démocratique et solidaire.

Dans un premier temps, l'évolution du cadre institutionnel sera développée. Dans un deuxième temps, on verra quels sont les courants de pensée qui ont construit cette éducation populaire.

I-1 Le cadre institutionnel :

Il est difficile de situer un point de départ chronologique de l'éducation populaire, disons pour simplifier, qu'elle date de Condorcet. En effet

l'éducation populaire est officialisée dès 1792 avec le rapport Condorcet qui évoquait "l'éducation pour tous les âges". En avril 1792, **Marie-Jean Caritat**, marquis de Condorcet (3), fait naître devant la convention le concept prometteur de l'éducation permanente. Il affirme alors « *que l'instruction ne doit pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école : qu'elle doit embrasser tous les âges, qu'il n'y en a aucun où il n'est pas utile d'apprendre car l'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la facilité de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles* ».

A partir de 1850, l'enseignement va faire l'objet d'un développement important ; tout d'abord la loi Falloux confie à l'église l'enseignement primaire, faisant naître ainsi l'anticléricalisme scolaire. A partir de 1864, la première Internationale va souvent aborder les problèmes d'instruction dans ces débats et en 1866, Jean Macé créera la Ligue de l'Enseignement qui se positionne pour un enseignement démocratique et surtout, laïque, en réaction à la loi Falloux.

- La Ligue de l'enseignement (1866) (4) ;

Dignes héritiers de 1789, les premiers membres de la Ligue croient à la raison et au progrès. Ils agissent pour l'éducation populaire : création de bibliothèques, de cours publics, de sociétés ouvrières d'instruction, de centres d'enseignements pour jeunes filles... tout en revendiquant la prise en charge par l'État de l'instruction publique ouverte à tous. En fait, la Ligue s'inscrit dans le courant philosophique du positivisme qui, disait-on, allait « chasser l'obscurantisme et le mystère pour ouvrir les esprits à la lumière »

Elle va se heurter à l'opposition de l'église catholique car, dans un texte publié en 1864, le Syllabus, le pape Pie IX a condamné les idées nouvelles

En 1880, Jules Ferry va être l'instigateur de nombreuses lois sociales établissant un certain nombre de libertés, ainsi que des lois rendant l'école primaire obligatoire tout en étant gratuite, laïque et mixte.

C'est ensuite dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle que se développeront les diverses associations d'éducation populaire en France. De 1866 à 1903 naissent successivement:

- Les Oeuvres des cercles ouvriers (1872)

- La Société d'économie populaire(1880)

-L'Association catholique de la jeunesse française(1886) d'où naîtra la JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne) et la JOC (Jeunesse Ouvrière chrétienne)

-Le Sillon (1898) ;

Ce mouvement rassemble à son apogée près de 500 000 membres autour des cercles d'étude, où des ouvriers côtoient des étudiants et des prêtres, le Sillon

prône l'instruction du peuple par des visites éducatives, des congrès, des instituts populaires, des pèlerinages et favorisent la formation de prêtres ouvriers. Mais le mouvement se politise à partir de 1907. La « jeune garde », en uniforme, sert de service d'ordre aux manifestations du mouvement et en assure la propagande. Les prises de position (contre l'exploitation professionnelle des femmes, etc.), les polémiques avec la gauche laïque comme avec la droite nationaliste, isolent le Sillon. Ce mouvement chrétien dirigé par un laïc dérange. Sur ordre de leur évêque, de nombreux prêtres se retirent des cercles. Le 25 août 1910, une lettre de Pie X condamne le Sillon, qui s'est ouvert à des non chrétiens et qui échappe au contrôle des autorités ecclésiastiques. Le mouvement est alors dissous.

-La Fédération des universités populaires (1898)

L'instauration de la laïcité de l'enseignement s'accompagne également d'une lutte menée par les républicains et les radicaux contre les congrégations, qui jouent un rôle essentiel dans l'enseignement. La loi sur les associations en 1901 les oblige, en effet, à demander une autorisation auprès de l'administration pour exister légalement, tandis que la loi de 1904 exclut de l'enseignement tous les ordres religieux. Réalisée par le ministre Combes, la séparation de l'Église et de l'État en 1905 marque l'apogée de cette crise, et est aussi à l'origine d'un apaisement qui devait prendre peu à peu un caractère définitif. La loi du 9 décembre 1905 réaffirme le principe de la liberté de conscience, tout en indiquant ne plus reconnaître aucun culte et, par conséquent, ne plus en faire bénéficier aucun d'aide financière.

- La Fédération des instituts populaires (1903)

Vient 1940 et la honte de la défaite. La France est divisée en deux zones (libre et occupée) et Vichy devient le siège du gouvernement de Pétain. Ce gouvernement s'intéressera de près aux questions liées à la jeunesse. Fondée sur la devise « Travail, famille, patrie », il met l'accent sur le retour à une société traditionnelle, patriarcale et hiérarchisée où règne l'ordre moral; il prône les valeurs traditionnelles, telles que la religion, le patriotisme, l'importance de la famille et du travail de chacun. Ainsi, le divorce devient plus difficile à obtenir, l'avortement est sévèrement réprimé et les parents de familles nombreuses reçoivent des décorations nationales. Les anciens combattants et la jeunesse se trouvent au cœur de cette nouvelle société, avec la création, en août 1940, de la Légion française des combattants et l'institution de Chantiers de jeunesse, dès juillet 1940. Le monde du travail est réorganisé en fonction d'un système corporatiste, fondé sur une nouvelle Charte du travail (loi du 4 octobre 1941). En outre, des comités d'organisation sont institués par secteurs de productions. Vichy repose donc sur un paradoxe, puisqu'il s'agit d'un gouvernement à la fois traditionaliste, réactionnaire et moderniste (reposant sur un certain dirigisme économique).

Ces organisations étaient, pour la plupart, issues d'initiatives privées aidées localement (municipalités et églises) et ne devaient rien aux pouvoirs publics. C'est à partir de 1944 qu'est reconnue officiellement l'éducation populaire au travers de la "direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire" au sein du ministère de l'éducation nationale. Cette reconnaissance officielle permettra la mise à disposition de fonds et moyens (mise à disposition de personnels) susceptibles de développer l'éducation populaire.

- Peuple et Culture (5) ;

En 1945 lorsque les fondateurs de Peuple et Culture descendent des plateaux du Vercors ou sortent des camps de concentration, ils sont héritiers d'une histoire : celle du Siècle des Lumières et de la République française. Depuis Condorcet, des militants se sont mobilisés pour que l'article II sur la libre communication des opinions soit accompagné par le droit à l'éducation et à la culture. Mais, plus particulièrement, l'équipe initiale appartient à la génération du "Front populaire". Joffre Dumazedier, Bénigno Cacérès, Paul Lengrand, Joseph Rovin et tous ceux qui ont participé aux premières réunions à Grenoble, à Annecy puis à Paris, avaient entre 20 et 25 ans lorsque le gouvernement du Front populaire est arrivé au pouvoir. Ils ont appartenu aux "Auberges de la jeunesse", mouvement à l'esprit libertaire associant activités de plein air et culturelles, convivialité et ferveur militante pour l'avènement de ce nouveau monde où le besoin de culture deviendrait une force identique à "celle de la faim" selon la belle expression d'Antonin Artaud.

- Les Maisons des Jeunes et de la Culture (6) ;

Dans ce contexte, les MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) sont issues du gouvernement provisoire d'Alger (1943). Elles avaient pour ambition de mettre en œuvre une "éducation populaire permanente".

En octobre 1944 André Philip crée à Lyon la "République des jeunes", cette association regroupe la plupart des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de l'époque.

Dès sa création, l'État lui apporte une aide efficace. Nous sommes à la fin de la deuxième guerre mondiale. Le pays est encore divisé et garde en mémoire les blessures de l'occupation. La priorité est donc de rebâtir, de recréer les liens sociaux et d'insuffler de nouvelles valeurs à ce pays en proie au désarroi, notamment la jeunesse. C'est la mission de la "République des jeunes". La direction des mouvements de jeunesse et d'éducation déclare dans une circulaire du 13 novembre 1944 :

" Nous voudrions qu'après quelques années une maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenu une maison de la culture, une maison de la jeune France, un foyer de la nation, de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cesseront plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles,

une bibliothèque, des journaux, des revues, des livres, de la joie et de la lumière".

Les fondements sont posés, il faut à présent bâtir. La première action de la République des jeunes sera la transformation des Maisons des Jeunes de Vichy. Si la volonté de rupture radicale avec la politique de Vichy est clairement affirmée, les acquis pédagogiques, les concepts d'organisation seront conservés avec un nouvel objectif visant à l'organisation de la liberté et à la participation des jeunes à la reconstruction de la république.

En mars 1946 la République des Jeunes devient la fédération des maisons des jeunes. En janvier 1948 naîtra officiellement la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) En 1969 une scission divise la FFMJC, c'est la naissance des fédérations régionales autonomes et la création d'une nouvelle structure nationale : l'UNIREG (Union des Régions) En 1991 une nouvelle crise traverse la FFMJC ; six fédérations régionales la quittent et créent l'AREGES (Association de Recherche, d'Etudes et de Gestion Sociale).

En novembre 1995, au terme de trois années d'efforts et de travaux communs L'UNIREG et l'AREGES créent la "Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France".

-Les Clubs Léo Lagrange ;

En 1950, les premiers clubs s'adressent avant tout aux jeunes, quelles que soient leurs origines, et les organisateurs favorisent le contact et la participation de toutes les classes sociales, à travers des activités communes : *" le mineur et l'artisan, le maçon et l'employé, l'instituteur et le paysan "*. Ce brassage des populations, pratique systématique de Léo Lagrange, continue toujours d'animer la vie des associations. Car il est un moyen privilégié pour lutter contre les discriminations et l'exclusion, pour tisser des liens sociaux et favoriser l'intégration.

- ATD Quart Monde ;

Le Mouvement ATD Quart Monde met en œuvre et poursuit la démarche d'engagement contre la misère initiée par le père [Joseph Wresinski](#). Le fondateur d'ATD Quart Monde est né dans une famille très pauvre. Sa manière de réfléchir et d'agir à été marqué par son expérience des humiliations et de la honte. Elle a été modelée par une connaissance de l'intérieur de la manière dont les personnes en situation d'extrême pauvreté résistent au quotidien pour leur dignité.

Alors que le père Joseph aurait pu oublier le monde de la misère, il choisit d'y retourner ; il rejoint en 1956 un camp de familles sans abri à Noisy-le-Grand près de Paris et habite 11 ans ce "camp provisoire". *" J'ai été hanté par l'idée que jamais ces familles ne sortiraient de la misère aussi longtemps qu'elles ne seraient pas accueillies dans leur ensemble, en tant que peuple, là où se*

débattaient les autres hommes. Je me suis promis que si je restais, je ferais en sorte que ces familles puissent gravir les marches du Vatican, de l'Elysée, de l'ONU... ”

Il s'oppose à la soupe populaire et propose aux familles un jardin d'enfants et une bibliothèque. “ *Ce n'est pas tellement de nourriture, de vêtements qu'avaient besoin tous ces gens, mais de dignité, de ne plus dépendre du bon vouloir des autres* ”. Une chapelle, des ateliers pour les jeunes et les adultes, une laverie, un salon d'esthétique pour les femmes vont être réalisés peu à peu. Avec les familles du camp et quelques amis, est créée une association qui prend le nom de “Aide à Toute Détresse” (ATD).

Ensuite du point de vue chronologique on assiste à une déviance des objectifs. En effet dans la loi Debré du 31 juillet 1959 sur la protection sociale, l'objectif de la formation professionnelle était clairement identifié. D'un côté, la deuxième chance pour l'individu, de l'autre, la réponse à apporter à un besoin précis pour l'entreprise.

En 1961, création d'une délégation générale à la promotion sociale auprès du Premier ministre. L'ensemble des ministères est censé concourir à cette mission. Trois d'entre eux développent des actions significatives : Education Nationale, Travail et Agriculture.

450 cours publics et 350 cours privés subventionnés, concernant près de 300 000 inscrits, sont organisés en 1966 sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale. Mais cette même année 1966 sera celle de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle continue, préfigurant la loi du 16 juillet 1971 qui se révélera à l'usage le texte de tous les dangers pour les idéaux humanistes et culturels de la promotion sociale.

En effet, en créant une obligation de financement de la formation par les entreprises, la loi du 16 juillet 1971 a donné un rôle privilégié à l'instigation de l'entreprise.

Pour ces publics d'adultes, différentes initiatives ont été prises : modulation de la formation, prise en compte de l'expérience professionnelle, accès spécifiques à l'université.

En dehors de l'initiative de l'entreprise et du financement prévu dans le cadre du congé individuel de formation, les initiatives personnelles sont nombreuses et contribuent à la valorisation de la formation tout au long de la vie.

Le Centre National des Arts et Métiers, les cours du soir municipaux, les universités classiques et du troisième âge, ainsi que les associations accueillent un public croissant et de plus en plus diversifié.

Aujourd'hui les sources du savoir se multiplient et se diversifient. Les actions des réseaux d'éducation populaire y contribuent largement.

Les priorités progressivement accordées au fonctionnel et aux problèmes d'emploi vont entraver le développement des activités de formation menées dans une perspective d'éducation et de culture.

La promotion sociale devient progressivement une parente pauvre et les idéaux de l'éducation permanente doivent céder la place aux nécessités économiques.

Par ailleurs, les possibilités ouvertes sur le temps de travail concurrencent les cours du soir et du samedi, dont les formes scolaires et méritocratiques n'ont pas toujours su intégrer de nouvelles formes éducatives, plus centrées sur l'apprenant et l'environnement que sur la transmission du savoir.

Toutes ces raisons et bien d'autres expliquent le déclin, voire la traversée du désert, des cours traditionnels, de promotion sociale publics et privés.

En 1998, les dispositions relatives à la formation continue sont les résultats d'initiatives des partenaires sociaux dans des accords collectifs et de l'Etat dans des lois et des décrets.

L'Etat et les régions se partagent la responsabilité de la mise en oeuvre de la formation continue.

L'Etat exerce des compétences limitativement énumérées par la loi.

Les régions ont une compétence générale, elles sont libres d'élaborer une politique de formation.

Pour faciliter la cohérence et l'harmonisation des programmes de l'Etat et des régions, un comité de coordination a été créé au plan national : le comité de coordination des programmes régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Depuis la loi de 1971, de nombreux textes législatifs réglementent la formation continue. Mais comme nous l'avons rappelé, cette formation est résolument tournée sur la formation professionnelle.

Le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) rassemble aujourd'hui des représentants de divers horizons qui ont d'ailleurs fait cause commune contre le désengagement de l'état qui appauvrit le mouvement d'éducation populaire.

I-2 Les courants de pensée :

Classer le projet de l'éducation populaire comme un projet de "gauche" est faux du point de vue historique. On distingue les courants laïques et confessionnels.

On assiste à une structuration du mouvement durant le XIXe siècle autour de trois courants majeurs : laïque humaniste, religieux et ouvrier

I-2-1 Le courant laïque :

Le courant laïque est directement issu du projet politique de la constituante. Il a été relayé au travers de la ligue de l'enseignement et des bourses du travail.

La première est née principalement de la réunion d'éléments de la petite bourgeoisie voulant s'unir avec les ouvriers. Les mutuelles dites "petite cavée" sont enseignées et encouragées par la ligue de l'enseignement. Son créateur Jean Macé avait participé à la rédaction du journal "l'opinion nationale". Il avait aussi collaboré à la mise en place du journal "l'opinion des femmes" de Jeanne Duroin qui était animatrice des associations fraternelles d'inspiration proudhonienne. Celles-ci avaient pour objectif de développer la mutualité du

travail, (fondation d'entreprises, prêt sans intérêt) qui se retrouvent encore aujourd'hui au travers des SCOP (Société Coopérative de Production) et des mutuelles.

Les bourses du travail s'inscrivent clairement dans un projet issu du mouvement ouvrier. La classe ouvrière devait construire un projet éducatif susceptible de la servir. Son promoteur, François Pelloutier, s'orientera sur l'éducation ouvrière non sur l'éducation populaire. La création des syndicats et leur reconnaissance progressive permettront la mise en place de structures d'éducation populaire au travers des organismes de formation dédiés à la formation syndicale.

I-2-2 : Le courant religieux :

Ce courant se structurait autour de la lutte contre la misère, le paupérisme. On y retrouve les figures historiques comme Félicité de Lamennais et Albert de Mun.

Ces projets se retrouvent autour des différents mouvements confessionnels catholiques (JAC, JOC, JEC, Le Sillon) issus de l'association catholique de la jeunesse française. Celle-ci est fortement encouragée par les jésuites. A cette époque, en matière d'éducation, l'église catholique avait une emprise importante au temps de l'Empire. En terme de classe, la bourgeoisie régnante avait mis en place un projet à sa mesure.

Des conflits internes à l'église catholique feront interdire certains mouvements issus de la matrice originelle et en particulier le Sillon.

Le courant protestant restera minoritaire en France et rejoindra souvent le courant laïque. On peut citer la Cimade.

La Cimade a été fondée en 1939 au sein des mouvements de jeunesse protestants. De sa mission initiale auprès des "évacués" de l'Alsace Lorraine fuyant l'avancée nazie, elle a conservé son nom (dont la signification était "Comité Inter-Mouvements Auprès Des Evacués"), mais aussi un lien avec le monde protestant -bien qu'étant aujourd'hui œcuménique- et surtout une fidélité aux valeurs et aux engagements de ses fondateurs. Depuis plus de soixante ans, la Cimade a adapté son action aux enjeux de l'époque. Elle s'est engagée auprès des juifs menacés, a œuvré ensuite pour la réconciliation franco-allemande, s'est impliquée auprès des peuples du Sud en lutte pour l'indépendance et la décolonisation

I-2-3 : Le courant ouvrier :

Ce courant a également son origine dans la lutte contre la misère. Il se construit dans des structures de partage comme les mutuelles, les coopératives, les écoles. Progressivement il devient aussi le lieu de revendication d'une parole en propre (émancipation, rejet de la pitié) et de la solidarité en lieu et place de la charité. Sous l'impulsion de Proudhon, Varlin et Varlis se développent les bourses du travail, les universités populaires.

I-2-4 : Une interpénétration progressive :

Au XIX siècle, l'éducation populaire peut aussi être interprétée comme un conflit gauche /droite. Ainsi, en 1849 le ministre de l'intérieur stigmatisait la culture populaire qui *“ divisait la société en deux classes, les riches et les pauvres de représenter les premiers comme des tyrans les seconds comme des victimes, d'exciter l'envie ou la haine des uns contre les autres et de préparer ainsi dans notre société qui a tant besoin d'unité et de fraternité tous les éléments d'une guerre civile”*.

Peu après, la censure s'abat sur les livres de colportage et la notion d'Education populaire apparaît alors.

A cette époque, l'enseignement privé (catholique) était gratuit alors que l'enseignement public (laïque) était payant. Ce dernier deviendra d'abord gratuit puis obligatoire en 1882 c'est à dire pendant la III république.

Les mouvements ouvriers et les laïques se retrouveront au moment de l'affaire Dreyfus au moment de la création des universités populaires. Cette première interpénétration se répétera au moment de la deuxième guerre mondiale ou des syndicalistes de la CGT (qui, dans les années cinquante seront parfois issu du creuset de la JOC) rencontrent des catholiques et des francs-maçons. De cette rencontre, naîtront “Peuple et culture” et les “fédérations des MJC”. Aujourd'hui, les frontières sont floues puisque les militants issus de ces courants originels distincts se retrouvent au sein d'un ensemble qui va du centre droit au parti communiste.

II- L'éducation populaire aujourd'hui :

Aujourd'hui il n'existe pas un projet unique d'éducation populaire. Ses formes et ses publics sont distincts. En effet, dans l'éducation populaire la mise en place de colonies de vacances et d'animation rencontre des ateliers d'alphabétisation voire de formation permanente. De plus, la frontière entre éducation nationale et éducation populaire n'est pas toujours évidente même si le désengagement de l'Etat propose un champ commun de préoccupation. Il y a donc des difficultés inhérentes tant à l'activité de l'éducation populaire qu'à son champ d'intervention.

II-1 Des objectifs communs malgré les différents projets :

La mosaïque des projets d'éducation populaire est complexe. De nombreux projets structurent son activité. Le sport et son encadrement et les différents comités d'entreprises font partie de l'éducation populaire au même titre que les ateliers d'écriture d'Ariès ou des livres d'ATD quart monde. Le dénominateur commun est la conscience du collectif. En effet, quel dénominateur commun issu de l'individualité y a t-il entre les membres d'un centre de vacances de salariés intégrés dans le milieu économique, et les exclus isolés tant économiquement que socialement ? Aucun. Par contre le fait que des animateurs

se consacrent à des personnes qui leurs sont étrangères démontre ce sens du don collectif. Quel autre sens que la destinée commune d'un humanisme jamais démenti peut-il être donné? Quelles que soient les motivations individuelles, l'acte collectif reste. Dans ce cadre, même si les populations, du point de vue individuel, sont différentes, l'action des diverses associations et organisations issues des Comités d'entreprise, se ressemble: accès à la culture au travers de la mise à disposition de livres aux exclus (ATD quart monde) ou aux salariés (comité d'entreprise), ateliers d'écriture (Ariès) et formation d'animateurs de centres culturels (Iforep...) (7) Ces actions traduisent un accès à la citoyenneté. En bref, aujourd'hui, quelque soit l'origine idéologique des mouvements d'éducation populaire la même préoccupation reste : comment restructurer un milieu social détruit par l'individualisme économique véhiculé par le néolibéralisme ? Les objectifs sont communs, il n'y a donc pas de mauvais projets mais des expérimentations diverses dans l'appropriation de la citoyenneté.

II-2 Les difficultés de l'éducation populaire :

L'histoire de l'éducation populaire comprend trois périodes distinctes : une période bourgeoise d'abord ; il s'agit avant tout de pacifier en éduquant, le tout avec des valeurs morales (travail, solidarité) et un projet humaniste. Les esprits sont sûrement encore marqués par les massacres de la Terreur et des conflits divers qu'a connu le pays. Puis vers 1900 apparaît une démocratisation sociale et culturelle avec un début d'organisation structurée autour du monde ouvrier. Enfin, après la Libération, apparaît l'époque des grandes fédérations et de la professionnalisation progressive des intervenants ainsi que du développement important du monde associatif se revendiquant de l'éducation populaire.

Ces dernières années ont été difficiles pour l'éducation populaire comme elles le sont aujourd'hui pour l'éducation nationale du fait du désengagement de l'Etat. Néanmoins, bien que les liens soient ténus entre éducation populaire et éducation nationale puisque de nombreux enseignants y militent, l'éducation populaire s'est souvent opposée au corporatisme scolaire. Ainsi, la discipline du silence et l'autorité sapientielle de l'instituteur s'opposent au but émancipateur de l'éducation populaire dont la pédagogie était souvent novatrice. Pourtant, les difficultés rencontrées par l'éducation populaire dépassent le déficit de moyens et l'opposition aux institutions étatiques. Outre la perte des repères culturels d'un certain nombre de militants face à un monde complexe, la hausse des niveaux scolaires font que ce bénévolat devient plus exigeant.

De même, le projet d'éducation populaire reste ambigu : s'agit-il de mettre à disposition du plus grand nombre la culture d'une certaine élite ou de permettre de construire une culture alternative ayant ses propres représentations ? De plus, ce projet quel qu'il soit trouvera des résistances individuelles classiques dues aux apprentissages. Néanmoins, dans une certaine mesure, ces difficultés peuvent être relativisées.

En effet, le développement de nouvelles technologies (Internet) peut permettre l'accès à l'information. Dans ce cadre, l'accès à Internet pour tous est une

nécessité bien que cela ne résout qu'une faible partie du problème. La levée de difficultés économiques n'est souvent qu'un préalable à la construction d'une nécessaire refondation de l'éducation populaire.

L'éducation populaire est un travail culturel consistant à interroger des représentations. Elle peut efficacement nourrir l'action publique pour un approfondissement de la démocratie.

La richesse du tissu associatif est telle que dans ce vaste ensemble de près de 750 000 associations, les mouvements d'éducation populaire sont loin d'être les plus en vue. Pourtant ces associations mènent une action de fond, peu médiatisée car peu spectaculaire, pour compléter l'action de l'école dans la formation à la citoyenneté active au sein d'associations couvrant toute la diversité des activités humaines, du sport à l'humanitaire, de la culture à l'activité sociale. Au même titre que les autres regroupements associatifs de citoyens, elles sont productrices de démocratie participative dans la mesure où l'on apprend à se parler, à s'informer et à s'organiser.

Tout le monde s'accorde, par exemple, à dire que les processus de mondialisation «menacent l'existence de la nation, brisent les liens sociaux, dissolvent la communauté citoyenne et en rejettent les solidarités». De même la progression des abstentions lors des consultations électorales inquiète et beaucoup y voit les conséquences de la pauvreté du débat politique aggravée par le chômage, la précarité et les injustices. Enfin, il y a le nombre grandissant de tous ceux qui, pour des raisons économiques, sociales, juridiques sont empêchés de citoyenneté et relégués hors de la cité. Face à ces dérives qui éloignent de plus en plus de citoyens de l'exercice de la citoyenneté et affaiblissent par contrecoup la démocratie les participants au débat rappellent que l'éducation populaire a précisément pour finalité de donner à chacun les moyens de mieux participer à la démocratie en proposant des formes originales d'accès au savoir et à la culture «par et pour le peuple».

II-3 Clarifier les buts de l'éducation populaire :

Les grandes fédérations d'éducation populaire n'ont plus comme référence à ce concept que le nom affiché sur le papier à lettre et sont trop occupées à négocier des contrats de consulting auprès des collectivités locales. En réalité, l'enjeu principal pour les mouvements d'éducation populaire est bien, tout en s'adaptant aux nouvelles exigences d'une société d'information, non pas de répondre sagement aux demandes des politiques publiques en matière de traitement de l'exclusion sociale et culturelle, mais de maintenir et de développer son registre politique de construction de la citoyenneté.

III - Un nouveau venu :

La création d'ATTAC et son succès ont dépassé les objectifs de ses initiateurs. Une association de trente mille membres en moins de 6 ans montre que cette création correspond à un besoin de fond.

Certes, ATTAC du point de vue de l'éducation populaire, ne peut aujourd'hui qu'afficher une certaine modestie compte tenu de l'histoire de ce mouvement à mettre en rapport avec l'existence centenaire de certaines organisations. Pourtant, l'irruption de ce mouvement dans ce domaine peut surprendre mais reste cohérent. La ré-appropriation de la citoyenneté ne peut se faire sans formation populaire au sens le plus large du terme. Le peuple, en tant que tel, ne suppose pas une distinction de classes et la recherche d'une "clientèle" parmi celles-ci, mais une adaptation progressive de l'organisation en réseau destinée au plus grand nombre possible. Dans ce cadre, ATTAC n'a pas négligé ses efforts, la formation dans les comités locaux, l'organisation des universités d'été ouverte à tous les militants, montrent cette volonté de formation ouverte à tous. Néanmoins la tâche à accomplir reste immense.

Bernard Kervella le 28/06/2004

Bibliographie :

1- Colloque INJP, mars 2003

2- Lucien MERCIER , Les Universités populaires 1899-1914 Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle, Les Éditions ouvrières, 1986.

- Benigno CACÉRÈS, Histoire de l'éducation populaire, Seuil, 1964.

- Geneviève POUJOL, L'éducation populaire : histoires et pouvoirs, Les Éditions ouvrières, 1981.

- Noël TERROT, Histoire de l'éducation des adultes en France, Edilig, 1983.

- L'éducation populaire au tournant des années soixante. État, mouvement, sciences sociales, Document de l'INJEP, n°10, mai 1993 (INJEP- 78160 Marly

le Roi)

- De l'éducation populaire à l'éducation permanente, Document de l'INJEP, n°15, mai 1994.

3- Hommage à Condorcet, Cercle Condorcet 1988

4- La Ligue de l'enseignement, Pierre Tournemire

5- 50 ans d'innovation populaire, Peuple et Culture

6- Histoire et mission des MJC, texte disponible sur www.franceasso.com

7- Les cahiers de l'iforep n°96.

8- Historique de la notion d'éducation populaire Françoise Tétard : Rencontres Tarnaises pour l'éducation populaire à Castres en novembre 1999

9- Bégnigno Cacérès , Histoire de l'éducation populaire , Seuil 1964

10 – Geneviève Pujol , L'éducation populaire : histoires et pouvoirs , Les éditions ouvrières 1981

ABCEDAIRE

Education , que le Petit Robert définit comme "*la mise en oeuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement d'un être humain*".

Populaire, terme polysémique par excellence. Qu'y a t il de commun en effet entre un gouvernement populaire, une démocratie populaire, la République populaire de Chine, le Front Populaire ou... le bon sens populaire , une chanson populaire, les classes populaires, un roi populaire ou impopulaire ?

L'adjectif "populaire" est "*ce qui appartient au peuple, ce qui émane du peuple*", mais qu'est-ce que le peuple ?

Paul Valéry proposait cette définition, en insistant sur l'ambiguïté du mot : "Le mot peuple désigne tantôt la totalité indistincte et jamais présente nulle part ; tantôt le plus grand nombre opposé au nombre restreint des individus plus fortunés ou plus cultivés

Rappel de dates clés

1852 : naissance de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens
1864 : Ière Internationale
1866 : fondation de la Ligue de l'Enseignement
1870 : oeuvre des cercles catholiques ouvriers
1881: lois scolaires Jules Ferry
1884: loi sur les syndicats
1886: Association Catholique de la Jeunesse Française
1889 II ème Internationale
1891: Encyclique Rerum Novarum « la question sociale »
1894: débuts de l'affaire Dreyfus
1894: Fédération des Bourses du travail
1894: Le Sillon de Marc Sangnier
1895: la CGT
1898: Ligue des Droits de l'Homme
1898: Société des Universités populaires
1901: loi sur les associations
1905 : la SFIO